

COV

pollens

tabac

Le Courrier du



Chaque geste compte...

N° 30 - juin 2013

radon

amiante

VITE DE L'AIR !

Actualités

[p 3]

Fiche technique

[p 9]

Qualité de l'air : les labels

**Actions & guide de
conversation avertie** [p 11]

DOSSIER

[p 4]

Être éco-citoyen

[p 10]

Les peintures écologiques

Le CEDER & vous [p 12]

ÉDITO

AMÉLIORONS LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR !

Le bâti a un impact sur le bien-être physique, psychique et social des usagers. Une haute qualité de vie dans les bâtiments dépend de plusieurs facteurs : la qualité de l'air intérieur, mais aussi l'environnement lumineux, acoustique et électromagnétique, la qualité de l'eau, les paramètres de confort, la qualité d'usage et architecturale. Cette démarche multicritères ne peut être dissociée des enjeux énergétiques et environnementaux, elle nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs à toutes les phases des projets, de la programmation à l'exploitation.

Nous respirons 12 000 litres d'air par jour et passons 90 % de notre temps dans des espaces clos. Les polluants de l'air intérieur sont variés, tout comme leurs sources d'émissions et leurs effets potentiels sur le bien-être et la santé. La qualité de l'air intérieur est donc un enjeu majeur de santé publique, elle nécessite la sensibilisation de tous les acteurs.

Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments passe par 3 étapes clés :

- Limiter les sources de pollution, notamment par le choix de matériaux de construction et de finition, ameublements, systèmes et équipements peu émissifs.
- Évacuer les polluants par un renouvellement d'air adapté aux besoins des occupants, et prévenir efficacement les dysfonctionnements des systèmes de ventilation.
- Accompagner les activités des usagers, l'entretien et la maintenance.

Depuis le Grenelle de l'environnement et les Plans Nationaux Santé-Environnement, une prise de conscience globale émerge dans le domaine de la prévention des risques en santé dans le bâti. Le programme d'action Santé, Bâtiment et Ville mis en œuvre par Ville et Aménagement Durable et soutenu par la Région Rhône-Alpes accompagne les pratiques des professionnels rhônalpins dans cette dynamique.

Il est urgent de replacer l'homme au centre des projets de construction !

Soline COLLIN - VAD (Ville et Aménagement Durable)
Chargée de mission - Programme Santé,
Bâtiment et Ville



LA FOIRE LES PIEDS DANS L'EAU... OU PRESQUE...

Pour la première fois de son histoire, la foire éco-biologique Naturellement ! a pris l'eau...

Ce samedi 18 mai nous avons accueilli dans les bourrasques et sous des trombes d'eau les exposants qui n'ont pas pu déballer par mesure de sécurité. Au vu de la météo nous avons réservé les salles de la Maison de Pays et heureusement nous avons pu déplacer les animations pour les mettre bien au sec.

Les animations pour petits et grands ainsi que les partenaires et intervenants s'y sont donc retrouvés. Ils ont ainsi pu se délecter de la programmation initialement prévue.

Les visiteurs fidèles sont venus nous rejoindre et nous avons noté une bonne fréquentation de l'ensemble des activités, conférences, débats, jeux, démonstrations et essais techniques...

La buvette du CEDER ayant été déplacée pour l'occasion, le côté festif a pris sa place autour des bières biologiques cuvée spéciale foire éco-biologique Naturellement ! réalisée par la Grihète.

Cette journée pluvieuse, s'est terminée par une soirée très animée réunissant plus de 80 personnes autour des tambours et des accordéons dans une ambiance des balkans, avec en prime, une bonne touche d'humour.

Entre deux sessions de courts métrages, la musique a été de mise pour répondre à la morosité du temps.

Le dimanche, plus clément, a été à la hauteur des grands jours de foire : malgré quelques petites averses éparses les visiteurs et exposants étaient au rendez-vous !

Les ateliers, conférences ont été largement suivis par un public curieux et averti mais aussi par les touristes venus chercher le soleil provençal... Qui n'ont pas été déçus...

Merci à tous les exposants qui nous ont fait confiance, aux 3 500 visiteurs qui nous ont rejoints et à tous les bénévoles qui ont permis de gérer les aléas climatiques.

Vivement l'année prochaine sous de meilleurs cieux !

Perrine DYON / CEDER

VERS UN ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

Depuis octobre 2012, à l'initiative de la présidence, la France est engagée dans son Débat National sur la Transition Énergétique (DNTE). Ouvert et citoyen, fondé sur 5 questions présentées ci-après, c'est un exercice concret de démocratie participative cherchant à favoriser l'implication du plus grand nombre. Il devrait déboucher sur un projet de loi de programmation début 2014 qui engagera notre pays pour les décennies à venir.

Les grandes questions proposées par le débat National sur la Transition énergétique portaient sur :

- 1 - Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?
- 2 - Quelle trajectoire pour atteindre le "mix" énergétique en 2025 ?
- 3 - Quel choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de dévelop-

pement industriel et territorial ?

- 4 - Quels coûts et quel financement pour la transition énergétique ?
- 5 - Quelle gouvernance, quel rôle notamment pour l'État et les collectivités ?



Ces questions structurantes se devaient de cadrer tout événement, où qu'il ait lieu, dès lors que ses organisateurs souhaitaient le voir labellisé DNTE. En effet, sans cette labellisation, aucune contribution officielle possible ! Ce qui est dommage compte tenu de l'enjeu et de l'investissement demandés aux participants. Cependant, ce n'est pas parce qu'un événement n'était pas labellisé qu'il ne présentait pas d'intérêt bien au contraire... Il est ainsi compréhensible que le non-respect du cadre ait impliqué que les contributions ne soient pas prises en compte au même titre que celles issues de débats labellisés (exemple le Forum "Oui à la transition énergétique et écologique" en Ardèche) quand bien même leur intérêt fondamental ne soit pas remis en cause.

Pour sa part, le CEDER a participé à une "journée transition", co-organisée avec le CLD 5^e pôle (Comité Local de Développement de Dieulefit) à Vesc le 11 Mai. À cette occasion se sont tenus une conférence "L'avenir sans pétrole" de Benoît TÉVARD, un atelier-débat

traitant des 5 questions DNTE et une table ronde radiodiffusée "La transition énergétique chiche !" réunissant divers spécialistes de l'énergie. Deux de ces interventions ont fait l'objet d'une labellisation, ainsi qu'une conférence, présentant différents scénarii de la transition, à l'occasion de la foire éco-biologique *Naturellement !*

Pour conclure ce temps de contribution (des interventions et débats pouvant encore être menés, ne serait-ce que pour échanger au niveau local), le 25 mai avait lieu une "Journée citoyenne nationale" où, dans chaque région, un panel d'une centaine de citoyens était invitée à débattre de ces enjeux (respectivement 250 participants en Rhône-Alpes et 72 en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Tous les éléments issus de l'ensemble des débats organisés jusqu'à cette date ont été transmis au "Conseil national du DNTE" afin d'enrichir sa réflexion sur les recommandations finales...

À suivre donc !

**Xavier DAVADANT et
Laëtitia PELLERÉY / CEDER**

Pour en savoir plus :
<http://www.transition-energetique.gouv.fr/>
<http://transitionenergetique.org/>



LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE !

De nombreuses études le montrent, l'air intérieur de nos habitations est étonnamment plus pollué que l'air extérieur. Aujourd'hui, de nombreux acteurs se mobilisent autour de cette thématique qui révèle un vrai problème de santé publique.

Le CEDER travaille sur le sujet depuis plusieurs années, c'est pourquoi il nous a semblé intéressant de creuser un peu la question et de vous proposer des solutions techniques concrètes.

> Un constat alarmant

Nous passons en moyenne 22 h sur 24 dans des espaces clos, or une étude de l'OQAI¹, menée dans 567 logements de 2003 à 2005, fait apparaître que l'air intérieur est bien plus pollué que l'air extérieur. Elle met en évidence, sur l'échantillon étudié, que 10 % d'entre eux sont "multipollués"², 37 % ont des moisissures et 100 % sont pollués au formaldéhyde. Ce polluant de la famille des aldéhydes, est l'un des 10 Composés Organique Volatiles (COV) les plus abondamment utilisés. Ce sont des substances chimiques ayant la propriété de se volatiliser dans l'air ambiant, la chaleur accentuant cet effet.

L'impact que peuvent avoir ces polluants sur la santé et le confort des personnes dépend de la sensibilité individuelle, de la toxicité des polluants et de la durée d'exposition. Toutefois sachez qu'ils sont classés cancérigènes lorsque vous les inhalez. Depuis 1982, le syndrome des bâtiments malsains décrit une combinaison de symptômes ou de maladies médicalement non expliquées mais associées à un lieu construit. Les niveaux de concentration constatés sont essentiellement

dus à la multitude de sources ainsi qu'au manque de renouvellement d'air. Cette problématique n'en est



que plus accentuée, avec la mise en place de la RT (Réglementation Thermique) 2012 qui vise à mieux isoler et étanchéifier les habitations afin de réaliser des économies d'énergie. D'où l'importance de limiter les polluants et d'améliorer le renouvellement de l'air intérieur qui repose sur une ventilation continue et efficace des locaux permettant d'évacuer les polluants, l'air pollué et l'excédent

d'humidité (la quantité d'eau évaporée, respiration, cuisine, séchage du linge...) dans un logement de 4 personnes est de l'ordre de 10 l/j,

Réduire les polluants implique de mieux les connaître et d'identifier les sources.

Il en existe trois grandes familles :

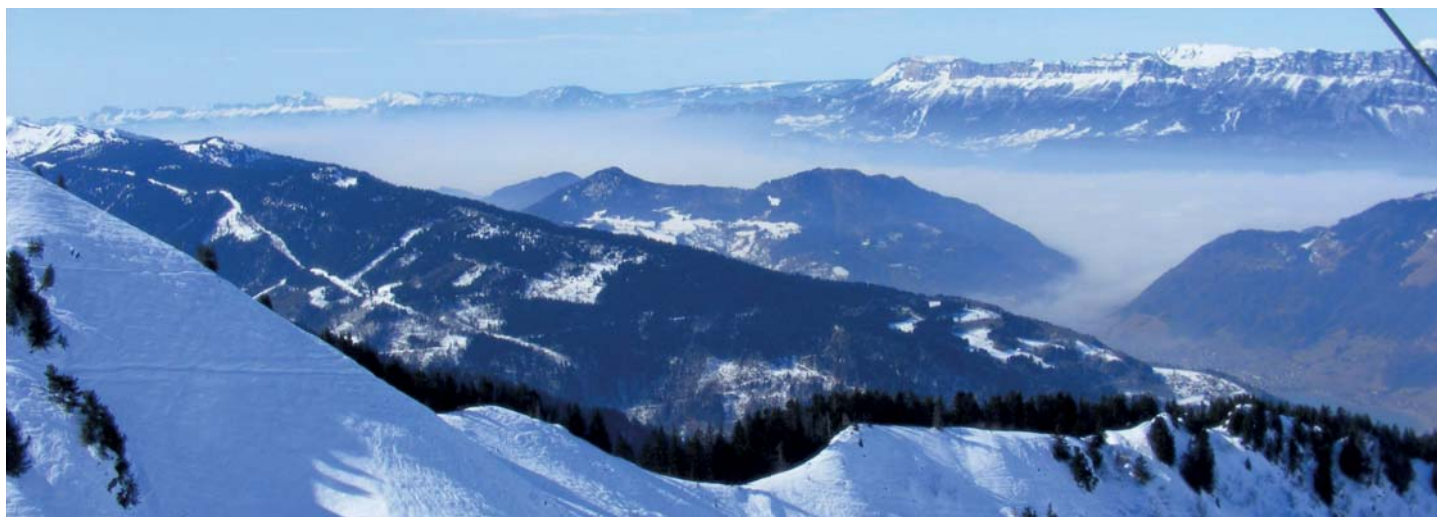
- Chimiques : COV, monoxyde de carbone (CO), hydrocarbure, pesticides
- Physique : amiante, radon, particules
- Biologique : moisissures, acariens, bactéries

Ces polluants peuvent provenir des matériaux (produits de construction, de décoration, mobilier), de l'activité des occupants (métabolisme, tabagisme, produits d'entretien, bricolage), des équipements (appareils de chauffage à combustion, systèmes de ventilation) et de l'environnement extérieur (gaz d'échappement, pollens, particules).

> Les solutions, pour un air sain...

Maintenant que les sources et les polluants sont mieux identifiés, il est important de porter un regard sur les solutions à mettre en œuvre afin de limiter les pollutions liées à chacune des sources potentielles.

> Choisir des matériaux de construc-



tion et de décoration, les plus inertes possibles. Pour cela il existe depuis le 1^{er} Janvier 2012, une étiquette indiquant le niveau d'émission des matériaux (pour 10 familles de COV pendant 28 jours) les classant de A+ à C. Cependant l'obligation n'est que sur l'étiquetage. C'est pourquoi, il est recommandé de consulter les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) disponibles sur le site de l'INIES (base de données nationale de référence sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des matériaux et produits de construction) et privilégier les matériaux bénéficiant de labels intégrant des exigences environnementales et sanitaires comme Nature Plus, Ecolabel Européen, Ange Bleu, Emission+E1.



Exigez une étiquette d'émission sur les matériaux comme le chanvre...



... et la fibre de bois

> Adopter un comportement adapté en respectant tout d'abord les paramètres de confort, c'est-à-dire maintenir une humidité relative de l'air intérieur comprise entre 40 % et 70 %, une température comprise

entre 18°C et 22°C et une vitesse de l'air inférieure à 0,2 m/s (au delà de ce seuil, le mouvement de l'air est perceptible).

> *Entretien des systèmes de chauffage* (ramonage, décastrage), de cuisson (nettoyer régulièrement les brûleurs de la cuisinière) et de ventilation (remplacement du filtre au minimum deux fois par an pour une VMC DF³, nettoyer les entrées d'air). Pour cela, il est essentiel de porter des protections adaptées, de respecter les consignes d'utilisation (dosage, temps de séchage, de ne pas utiliser dans un local fermé, de ne pas inhaler) et d'aérer largement les pièces d'un bâtiment qui vient d'être construit, rénové, décoré, remeublé ou nettoyé. Il est fortement déconseillé de consommer : du tabac à l'intérieur (il produit du monoxyde de carbone et des particules fines), des désodorisants d'intérieur, des bougies parfumées et même de l'encens qui peuvent contenir des COV et de vrais cocktails de molécules chimiques.

> Choisir des équipements de chauffage performants et les plus étanches à l'air possible intégrant des exigences de qualité de combustion et d'émission de particules.



Bougies, encens et parfums peuvent nuire à la qualité de l'air intérieur

Si vous êtes amenés à utiliser un système de chauffage d'appoint à gaz ou pétrole, attention à ne pas vous en servir en continu, car ils émettent du monoxyde de carbone dans la pièce où ils sont installés. Garantir un renouvellement d'air continu fait partie des exigences réglementaires dans les constructions depuis 1982. En effet, cette norme impose un débit d'air renouvelé qui s'exprime en m³/h, dépendant du nombre de pièces et de leurs usages. Son principal but est d'évacuer l'excédent d'humidité et garantir un air suffisamment oxygéné pour la santé des occupants.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER

¹OQAI : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur

²multipollués : plus d'un type de polluant

³VMC DF : Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux

DÉSAMIANTAGE : COMMENT FAIRE ?

De nombreux particuliers s'interrogent sur les modalités de retrait de l'amiante, notamment du fibro-ciment, de leur domicile. Seuls les matériaux avec des problèmes d'étanchéité et notamment les déchets friables imposent obligatoirement le recours à un professionnel certifié "1552 - traitement de l'amiante". Il sera capable de suivre les prescriptions de conditionnement, étiquetage et élimination de la circulaire 2005-18 UHC-QC2 et pourra ensuite établir une facture et vous remettre obligatoirement un bordereau de suivi garant de la traçabilité du déchet jusqu'à l'éliminateur final.

Si vous procédez vous-



même au démontage/transport/élimination de vos déchets non friables vers une installation autorisée, vous n'êtes pas soumis au bordereau pré-cité et, sous réserve d'un arrêté préfectoral ad hoc, il n'est pas exclu que vous puissiez amener une petite quantité d'amiante en déchetterie publique. Dans tous les cas, les déchets doivent être palettisés, filmés de la manière la plus étanche possible et identifiés par l'apposition du logo ou de la mention "amiante". Lors de la manipulation, protégez-vous (gants, lunettes, masque CE (certification européenne) conforme à la norme EN 149), évitez autant

que possible de casser/scier/percer/brosser /frotter les éléments et humidifiez-les afin de limiter l'émission de fibres.



Pour assurer l'élimination des déchets amiantés dans de bonnes conditions, contactez votre commune ou communauté de commune pour

savoir dans quelle déchetterie vous rendre (obligation du code des CT R2224-27).

Pour en savoir plus : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr ou CEDER.

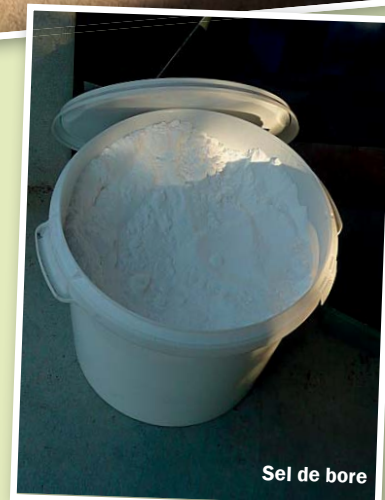
Certaines collectivités organisent des collectes ponctuelles spécifiques.

Xavier DAVADANT / CEDER

OUATE DE CELLULOSE : DANS LE COLLIMATEUR DES LOBBYS ?

En juin 2012 la commission des avis techniques du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) interdit les traitements au sel de bore pour les ouates de cellulose, en raison du classement toxique pour la reproduction du vivant à des concentrations supérieures à 5,5 %. Or les ouates de celluloses utilisent le sel de bore comme ignifugeant dont les concentrations sont inférieures à 5 %. Pour parer à ce problème les industriels ont mis au point des ouates de cellulose traitées au sel d'ammonium. Deuxième scandale, de nombreux propriétaires ayant fait isoler leurs combles perdus avec de la ouate en vrac se sont plaints d'une forte odeur d'ammoniac. En effet, l'humidité de l'air dans les combles humidifiait les 10 premiers centimètres d'isolant permettant ainsi à l'ammoniac contenu dans le sel de se vaporiser. Ce gaz étant plus lourd que l'air, il entre par gravité dans les pièces à vivre créant ainsi la gêne constatée. Finalement, le CSTB autorise à nouveau le sel de bore. En plus de cette alerte, la ouate vient d'être mise en observation par l'Agence Qualité Construction (AQC) pour une sinistralité incendie non négligeable, qui serait due à un non respect des prescriptions de mise en œuvre de l'isolant. En conclusion, nous pouvons nous demander pourquoi la France est le seul pays à remettre en question la ouate de cellulose et pourquoi le sel de bore qui est stable et seulement toxique par ingestion est traité différemment des laines minérales qui émettent du formaldéhyde classé cancérigène par inhalation.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER



DÉBAT SUR LES POLLUTIONS LIÉES À LA COMBUSTION !

La combustion parfaite n'existant pas, tout système de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant un combustible fossile ou biomasse va émettre des polluants et des particules.

Le plus fréquent est le monoxyde de carbone (CO) : ce gaz incolore, inodore et non irritant peut être mortel. Il y a malheureusement de nombreux cas d'intoxication chaque hiver. Pour s'en prémunir, il faut faire entretenir les appareils, ramoner les conduits de cheminée, ne pas boucher les entrées d'air afin de permettre une aération de l'habitation en cas de dysfonctionnement de l'appareil, et par mesure de précaution, poser un détecteur de CO.

Dans le cas des appareils de chauffage au bois indépendants, il est recommandé d'installer une prise d'air neuf de l'appareil directement à l'extérieur, afin de limiter les possibles dysfonctionnements de tirage liés aux ventilations hygroréglables (entrée et sortie) et aux extracteurs.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de choisir cette configuration pour votre poêle, préférez une hotte à filtration et une ventilation pour laquelle seules les sorties seraient hygroréglables. Il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié pour la pose d'équipement de production de chaleur au bois, disposant de la qualification "Quali'BOIS" à jour.

Le choix d'un matériel de qualité est un plus pour votre porte-monnaie et est essentiel pour éviter de réitérer les "Smog" du 18^e siècle. Lorsque la combustion du bois est mal maîtrisée, elle peut émettre en plus d'une grande quantité de CO, des COV ou encore des particules fines (ppm* 2.5 et ppm 10) qui sont des particules en suspension et qui peuvent de par leurs petites tailles (μm) et leurs réactions avec les autres polluants, avoir de graves effets sur la santé.

C'est pourquoi, il est conseillé de choisir un appareil labellisé flamme verte 5 étoiles qui vous garantit un rendement supérieur à 70 %, une concentration de CO inférieur à 0,3 % émis dans les fumées et une émission de particules limitée à 125 mg/m³ soit 25 fois moins qu'un appareil équivalent fabriqué avant 1996 (hors foyer ouvert).

Dernier conseil : ne pas faire feu de tout bois.

- Brûlez un bois bûche sec (2 ans de

séchage sous abri ventilé pour un taux d'humidité inférieur à 20 %),
- Des essences plutôt denses (chêne, hêtre, bouleaux) pour le feu continu et des essences plutôt tendres pour l'allumage (pin, épicéa).

Attention : brûler des bois de récupération comme les caquettes, les palettes, les agglomérés de bois présente un risque... Certains contiennent beaucoup de polluants (colle, peinture, sels métalliques...) dont les gaz issus de leur combustion peuvent avoir des effets catastrophiques sur vos installations de chauffage et sur la qualité de l'air intérieur et celui rejeté à l'extérieur du logement.

Pour vous aider il existe des labels sur les combustibles, tel que EN-plus, DINplus ou encore NF pour les granulés et NF bois de chauffage ou France Bois Bûche.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER

*ppm : parties par millions

Pour aller plus loin...

- www.defisbatimentsante.fr/
- www.defisbatimentsante.fr/colloque/diaporamas/
- www.ville-amenagement-durable.org/
- www.l-air.info
- www.revuedescollectiviteslocales.com/Air-interieur-en-reseau-pour-accompagner-les-ERP_a2599.html
- www.l-air.info/fr/folders/31-valeurs-de-reference
- www.monoxyde-de-carbone-info.fr/detecteurs-de-monoxyde-de-carbone.html

- <http://www.senat.fr/leg/pp107-301.html>
- www.asder.asso.fr/info-energie/eco-batiment/sante-et-habitat/qualite-de-lair-interieur
- www.cmei-france.free.fr/ ou <http://www.cmei-france.fr/>
- www.cmei-france.fr/index.php?section=4-presentation-du-metier-de-conseiller
- De nombreux documents sont disponibles au CEDER, renseignez-vous !

TÉMOIGNAGE - CONSEILLER MÉDICAL EN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

Sophie CHATAIN est inspecteur de salubrité en charge de l'habitat indigne au sein de la Direction Santé Publique de la ville de Saint-Étienne. Elle intervient dans des logements insalubres ou faisant l'objet de manquement au règlement sanitaire départemental (RSD) afin que propriétaires et occupants assurent leurs obligations. Elle est donc confrontée aux problèmes de santé de la population en lien avec leur habitat. En 2010, la ville de Saint-Étienne s'engage à développer le métier de CMEI, elle choisit alors de se positionner sur ce projet complémentaire à sa mission d'inspecteur et passe un DIU de santé respiratoire et habitat à Strasbourg. Depuis janvier 2011, elle assure la mission de CMEI.



Les acariens sont source de pollutions et d'allergies

Quelles sont les dispositions sur la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) qui ont été prises au niveau national et régional ? Pourquoi ?

> Parmi les 12 mesures du 2^e plan national santé-environnement (PNSE2), la 10^e vise à développer le métier de conseiller "habitat-santé" ou de conseiller en "environnement intérieur". Pour cela, un appel à projet, auquel la ville de Saint-Étienne a répondu, a été lancé pour soutenir des créations de postes. Il est financé par le MEDDTL*.

“ C'est une démarche de prévention des maladies allergiques et respiratoires ”

Ce plan est décliné au niveau local. En Rhône-Alpes, la 11^e action consiste à développer et pérenniser la fonction de Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) autour de 3 objectifs :

- Garantir un air de bonne qualité
- Prévenir les pathologies d'origine environnementales
- Mieux informer le public et protéger les personnes sensibles

La 9^e mesure du PNSE2 consiste à réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants. Dans ce cadre, un décret, du 2 décembre 2011, instaure une obligation de surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant du public.

Pouvez-vous nous décrire le métier de CMEI ? À quel public s'adresse-t-il ?

> Le CMEI intervient principalement sur prescription médicale au domicile de personnes allergiques ou souffrant de maladies respiratoires. Un bilan allergologique est souvent souhaité.

Cela consiste en un audit de l'environnement intérieur du patient afin de préconiser les mesures d'éviction des polluants domestiques et, de manière plus générale, améliorer la qualité de l'air intérieur. C'est une démarche de prévention des maladies allergiques et respiratoires. Pour cela, le CMEI recherche les sources d'allergènes et de polluants chimiques dans chaque pièce du logement. Il évalue aussi les caractéristiques du logement (chauffage, ventilation, revêtements (sols, murs, plafonds, mobilier) et s'informe sur les

habitudes de vie comme l'aération. Des prélèvements et mesures peuvent être réalisés :

- Caractéristiques générales : hygrométrie, température, confinement (CO₂)
- Polluants biologiques : acariens, animaux domestiques, blattes, moisissures
- Polluants chimiques : composés organiques volatils (COV), formaldéhyde...

“ C'est un audit de l'environnement intérieur du patient afin de préconiser les mesures d'éviction des polluants domestiques et [...] d'améliorer la qualité de l'air intérieur ”

Suivant le budget de la structure, le CMEI dispose de plus ou moins de matériel et ne réalisera pas les mêmes mesures.

Ce dispositif existe-t-il en Drôme et Vaucluse ? Quelles sont les conditions pour pouvoir accéder au service ?

> Les CMEI en activité sont répertoriés par département sur le site www.cmei-france.fr. La procédure d'intervention varie selon la structure, aussi il est nécessaire de contacter directement les CMEI concernés afin de connaître la procédure à suivre pour bénéficier du service.

Interview réalisée par P. DYON / CEDER

* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement





Une mauvaise isolation entraîne des moisissures dans l'habitat



ÉTIQUETAGE DES PRODUITS TOXIQUES

L'application du règlement européen concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits toxiques est entrée en vigueur. C'est pourquoi, même si le système et les symboles de danger affichés sur les étiquettes de ces produits se poursuit jusqu'au 31 mai 2015, il nous a paru intéressant de vous présenter les anciens et les nouveaux pour que vous puissiez mieux vous repérer.

Ces pictogrammes se retrouvent sur nombreux produits de notre quotidien. Notamment sur les produits ménagers, produits de bricolage... Ils évoluent sachez les repérer

  Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose.

 Produits cancérogènes, mutagènes (ils peuvent modifier l'ADN des cellules), toxiques pour la reproduction (effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité, provoquer la mort ou la malformation du fœtus).

  Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie ou même provoquer une explosion en présence de produits inflammables. Ils sont appelés produits comburants.


  Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique.

  Ces produits peuvent s'enflammer.

  Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme.

  Ces produits chimiques ont un ou plusieurs

effets :
- Empoisonnent
- Irritent
- Provoquent des allergies cutanées, des vertiges.

 Ces produits sont des gaz sous pression

  Ces produits sont corrosifs.

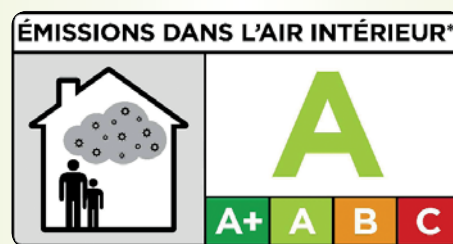
Les Labels

Matériau écologique ou faible impact environnemental n'est pas synonyme de produit sain.

Pour vous aider à choisir des produits ou des matériaux à faible impact vous pouvez vous appuyer sur des labels qui se veulent être exigeants sur l'impact environnemental et intégrer une dimension sanitaire. En effet les produits répondant aux exigences de l'éco-label européen, Ange bleu, Nature plus ou



Étiquetage des matériaux et produits de construction, décoration



À partir du 1^{er} septembre 2013 cette étiquette sera obligatoirement apposée sur tous les matériaux et produits de construction et décoration à usage intérieur.

Elle a pour objectif d'informer le maître d'ouvrage sur le niveau d'émission des produits mis en œuvre.

Cependant cette indication concerne uniquement 10 substances, les plus fréquentes comme le formaldéhyde ou encore le benzène.

Emicode+E1, possèdent une quantité limitée de COV faisant partie des plus volatils. Cependant ces exigences n'englobent pas la totalité des polluants et ne garantissent donc pas de l'innocuité du produit.

Adopter un comportement responsable passe par :

- Bien lire les notices d'utilisation,
- Respecter les dosages,
- Privilégier les produits incolores et inodores,
- Éviter les cocktails de produits
- Bien aérer pendant l'utilisation.

Vous limiterez ainsi la quantité de polluants émis dans vos lieux de vie. Enfin, privilégiez l'utilisation de produits naturels comme le vinaigre blanc, le savon noir, le bicarbonate de soude ou encore le nettoyage à la vapeur, car ces produits ont l'avantage d'être stables et d'avoir maintes applications.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER



La peinture et l'histoire sont intimement liées et l'Homme nous l'a montré au travers des âges. Pendant la pré-histoire déjà, la nature nous donnait les matériaux nécessaires à la fabrication de la peinture mais un jour la pétrochimie montra le bout de son nez...

Définition de la peinture : matériaux servant à recouvrir d'autres matériaux soit pour des raisons d'esthétique, soit pour les protéger. Je vais donc vous parler de protection...

Aujourd'hui l'industrialisation et la pétrochimie ont pris le pas sur la nature au grand désarroi de beaucoup d'entre nous. Cette société de consommation nous propose des produits tous meilleurs les uns que les autres. *Mais en quoi le sont-ils vraiment ?*

Il y a trois sortes de peintures vendues dans le commerce : les glycérophtaliques, les acryliques et les spécifiques. Ces peintures émettent presque toutes des composés organiques volatils (COV : formaldéhyde, éther de glycol...) substances qui contribuent à la pollution intérieure. De leur utilisation résultent des conséquences directes (augmentation de la concentration en ozone dans la troposphère...) et indirectes (substances cancérigènes qui attaquent les organes tels que le cœur, la foie, la moëlle osseuse...).

J'ai découvert une recette de peinture à la pomme de terre : quelle drôle d'idée !

Pourtant, si nous revenons à la genèse de la peinture, de quoi était-elle composée ?

"L'Homme des cavernes" utilisait l'argile, de l'hématite et du charbon de bois ou d'os. Il broyait ces matériaux dans un mortier de pierre puis y ajoutait de l'eau, de la graisse, de l'urine et même parfois du sang pour en faire une pâte.

Cette peinture a traversé des milliers d'années. J'en déduis qu'elle était résistante. J'ai donc décidé de tester pour vous.

J'ai récupéré quelques recettes de

Peinture	Avantages	Inconvénients
Peinture à la pomme de terre	Peinture mate très couvrante Résistante aux chocs et au nettoyage (éponge humide). Sèche en 2 h. Convient en intérieur	Conservation 24 h Odeur âcre Couleur qui s'éclaircit en séchant
Peinture à l'œuf	Peinture satinée à brillante, Résistance très élevée aux chocs et au nettoyage Utilisable en intérieur et extérieur. Se conserve longtemps	Texture très liquide Très transparente
Peinture à l'huile de lin	Texture satinée Utilisée en intérieur et extérieur sur tous supports Haut pouvoir couvrant Nettoyage à l'éponge Se conserve bien	Séchage très long (4 jours) Odeur un peu forte
Peinture au lait de chaux	Peinture mat à texture épaisse, toucher velouté Haut pouvoir couvrant Utilisée en intérieur. Se nettoie à l'éponge humide (pas lessivable).	Conservation 24 h Moins résistante que les 3 autres

Plus d'info : Peindre et décorer au naturel (tome 1 et tome 2)
<http://www.espritchabane.com/decoration/faire-peinture/peinture-oeuf/>

peintures faites "maison" et je me suis mise au travail. Je tiens à préciser que je fais de la décoration d'appartement, mais je suis également artiste peintre et jusqu'à maintenant j'utilisais des peintures qui contenaient des COV et qui sont aussi douloureuses pour la santé que pour le porte-monnaie.

Je suis très satisfaite de cette expérience donc si vous êtes un peu curieux, testez vous-même !

Sylvie GREMILLOT / Stagiaire au CEDER

RECETTE POUR 1 l. DE PEINTURE (soit 12 m²)

**Mixer 200 gr de pommes de terre bouillies et ½ l. de lait.
Délayer 250gr de blanc de meudon dans 100 ml d'eau.
Mélanger les 2 préparations puis ajouter 30 à 40 gr de pigments naturels.
Mixer à nouveau puis filter.
Délayer avec un peu de lait si trop épaisse. Poser en 2 ou 3 couches. Faire une finition à la cire liquide pour un aspect traditionnel**

AGIR POUR L'ÉNERGIE À CAMARET



Quand les élus font du Développement Durable. Préoccupée par le développement du lien social, les économies d'énergie et la planification durable, la Mairie de Camaret-sur-Aigues a structuré son action municipale autour d'un Agenda 21*. En association avec le CEDER des ateliers manuels et de sensibilisation ont été organisés et un guide sur l'éco-habitat a été mis à jour.

Sensibiliser tout en divertissant. Faire ses cosmétiques et ses produits ménagers soi-même, l'art du furoshiki, créer des sacs avec des emballages de récupération, créer des boudins de porte, tels ont été les angles d'accroche choisis pour amener les camarétois à une consommation plus durable et aux économies d'énergie. "Une urbanisation extensive pratiquée pendant de nombreuses années a contribué à dégrader le lien social" explique Jean-François MENGUY adjoint à l'environnement et au cadre de vie. Confrontés à des difficultés de mobilisation de la population, les élus ont choisi de faire, au sein de la maison pour tous, le centre intergénérationnel communal, de la sensibilisation tout en divertissant.

Informé sur la RT2012. Un "guide de l'éco-habitat construire et rénover sans se tromper" a été mis à jour et édité (sa première édition avait été commandée par la COPAVO). Distribué en mairie et téléchargeable sur le web (www.camaret.org), ce guide donne des clés de compréhension sur les matériaux, les équipements et la réglementation.

Camaret est labellisé par la Région PACA "commune AGIR pour l'énergie" et son Agenda 21 (*actions qui introduisent du développement durable au cœur des collectivités) local a été reconnu par l'État. **J. MARTIN / MAIRIE DE CAMARET SUR AIGUES www.camaret.org**

IDÉE REÇUE : LA VENTILATION ÇA NE SERT À RIEN !

Au cœur des débats économiques et politiques, nous vous proposons quelques sujets polémiques et des réponses à placer dans toutes les conversations. Questions et idées reçues autour de la ventilation...

> **"Ça coûte cher et ça ne sert à rien"**

La Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est la meilleure garantie d'un logement sain, durable et confortable par le renouvellement de l'air en continu. Elle évite les polluants et l'excès d'humidité à l'origine de la sensation d'inconfort, d'allergies causées par les moisissures et de graves dommages au bâti par condensation dans la paroi. Pour l'investissement, il faut compter environ 600 € pour une VMC auto-réglable, 1 000 € pour une hygro-réglable et 2 800 € pour une VMC DF¹ (selon la surface du logement). Il y a ensuite peu de coût d'entretien et les ventilateurs sont très fiables dans le

temps

> **"La double flux ne sert à rien chez nous"**

La VMC DF¹ permet de filtrer l'air neuf et de le préchauffer grâce à l'air vicié sortant. C'est la seule VMC avec un gain d'énergie mais elle impose une bonne étanchéité de l'enveloppe. La zone climatique contribue peu à l'efficacité du système. En effet, même si le rendement d'un échangeur croît en fonction de l'écart de température entre l'intérieur et l'extérieur, ce gain reste anecdotique.

> **"Je n'ai pas besoin de VMC, j'ouvre les fenêtres !"**

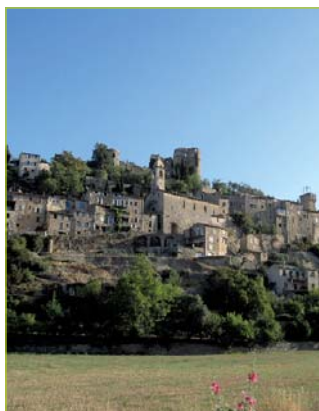
L'ouverture des fenêtres ne permet pas d'égaliser la VMC. Mais en aérant correctement pendant 3 à 10 minutes chaque pièce, une bonne partie des polluants est évacuée. En période de chauffe pensez à éteindre les radiateurs.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER

¹VMC DF : Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux



Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux



ÉVÉNEMENT À RETENIR
SALON DU BIEN-ÊTRE DE MONTBRUN LES BAINS
Samedi 1^{er} septembre 2013

Cette journée a pour but de mettre en avant les thématiques du bien-être, des plantes (aromatiques, à parfum ou médicinales) et du respect de l'environnement, qui sont tous 3 représentatifs de Montbrun les Bains et des Baronnies provençales.

Contact Office de tourisme au 04 75 28 82 49
www.bienetreanaturel.fr/

IL EST SORTI !

Demandez votre guide **Mission BUD-G** pour jouer avec la maîtrise de l'énergie...



À retirer au CEDER dans la limite des stocks disponibles

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

> **FÊTE DU QUARTIER DE SAUVE** à Nyons le mercredi 10 juillet à 17 h

- Stand éco-gestes et démonstration de four solaire

> **CHANTIERS PARTICIPATIFS** au Poët Sigillat (26) dates et horaires à préciser - Renseignements et inscriptions auprès du CEDER - *Gratuit pour les adhérents : adhérez !*

- Fabrication de cloison terre/paille banchée
- Fabrication de cloison paille sèche (volige, pare-poussière et paille de lavande broyée en vrac)
- Fabrication et pose d'enduits terre sur cloison terre/paille
- Fabrication et pose d'enduit terre/paille sur bottes de paille de lavande.

> **SALON DU BIEN ÊTRE AU NATUREL** à Montbrun les bains (26) au cœur du village le dimanche 1^{er} septembre toute la journée

- Stand Info → Énergie

- Conférence : *Bien choisir son chauffage* par François GIRARD ou CEDER à 11 h 30

> **"FORUM DES ASSOCIATIONS"** de Vaison la Romaine (84) à Place François CEVERT dimanche 8 septembre toute la journée

- Stand Info → Énergie

> **FÊTE DE L'ÉNERGIE** en Drôme et Vaucluse du 17 au 20 octobre

- Stand Info → Énergie

> **SEMAINE EUROPÉENNE DES DÉCHETS** à Nyons et Mollans sur Ouvèze (26) du 16 au 24 novembre

- Exposition objets recyclés, ateliers enfants, furoshiki et meubles en palettes...

Suivez-nous sur www.ceder-provence.org facebook ceder actualités et twitter...

**INITIATIVES
LOCALES**

AIR INTÉRIEUR EN RÉSEAU (AiR) POUR AIDER NOS ENFANTS À MIEUX RESPIRER !

> L'association rhônalpine AiR fédère des experts de l'ensemble des spécialités ayant trait à la qualité de l'air intérieur (contrôle, diagnostic, santé, surveillance, préconisation, remédiation, aide à maîtrise d'ouvrage, communication...). Relais d'un réseau de professionnels qualifiés et certifiés auprès d'un public demandeur d'informations, d'expertise et de formation sur les questions de qualité de l'air intérieur, l'AiR se tourne en premier lieu vers les établissements recevant du public (ERP) pour les aider dans leurs réponses au Décret n° 2012-14 (05/01/12) qui impose le contrôle dans les crèches et écoles maternelles avant 2015. L'AiR leur apporte le soutien du pré-diagnostic jusqu'à l'accompagnement.

contact@l-air.info - Tél. : 04 76 92 15 16

Permanences Info → Énergie haut Vaucluse

04 90 36 39 16

Ouvert tous les jours

sauf mardi matin et mercredi toute la journée

Lundi 14 h / 17 h à la COPAVO
 Av. G. Péri - VAISON LA ROMAINE

Jeudi 9 h / 12 h - Maison du Département
 1, rd pt de l'Arc de Triomphe - ORANGE



Permanences Info → Énergie Drôme provençale

04 75 26 22 53

Ouvert tous les jours

sauf mardi matin et mercredi toute la journée

9 h / 12 h et 14 h / 17 h
 CEDER : 15 av. P. Laurens - NYONS

Vendredi 14 h / 17 h - Maison des Services publics
 1, av. St Martin - MONTÉLIMAR



www.ceder-provence.org - ceder@ceder-provence.org

LE COURRIER DU CEDER

Édité et diffusé gratuitement par :
 Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables
 association Loi 1901

Directeur de publication : Charles GUEYTE

Directrice de rédaction : Fanny THÉVENOT

Mise en page : P. DYON - Comité de

rédaction : E. DANCET, X. DAVADANT,

P. DYON, M. ESCURAT, R. FAVIER, J.-M.

GIRAUD, A. PARZY, L. PELLERREY, S. RAF-

FAILLAC, C. ROLLE-GIRY, F. THÉVENOT

Photographies : DR - CEDER sauf mentions

contraires ISSN : 1951-1418 Dépôt légal : à

parution - Imprimeur : MG Imprimerie - 198,

allées de Provence - 84210 PERNES LES

FONTAINES Parution : trimestrielle - Tirage :

1 200 exemplaires sur papier recyclé avec

des encres végétales, procédé waterless

Contact : ceder@ceder-provence.org

